

RÈGLEMENT DE LA VENTE SOUS PLI

pour le bien situé 31 rue de la scierie 81400 Carmaux

ARTICLE 1 – OBJET DE LA VENTE

Le présent règlement porte sur la vente d'un ensemble immobilier sis sur un terrain de 911 m², comprenant :

- Une maison ancienne de 110 m² à usage d'habitation élevée sur un étage avec garage au rez-de-chaussée, cour intérieure et dépendances ;
- Dix-huit garages individuels.

Un extrait cadastral est annexé au présent règlement.

La commune de Carmaux n'a pas encore procédé à la réalisation du dossier technique immobilier. Il sera communiqué sur demande, dès qu'il sera disponible.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2.1. VENDEUR

La commune de Carmaux dont le siège est situé : Place de la Libération, à Carmaux (81400).

2.2. PROCÉDURE UTILISÉE

La vente est passée sous la forme d'une vente sous pli cacheté.

2.3. PUBLICITÉ

Le présent règlement est disponible sur support électronique et téléchargeable sur le site internet de la mairie, à l'adresse ci-après : <https://www.carmaux.fr/>.

2.4. VISITE DU BIEN

Le local peut être visité sur rendez-vous. Pour cela, il faut s'adresser aux Services Techniques de la Mairie de Carmaux sis 124 avenue du Roucan, 81400 Carmaux, par téléphone au 05 63 80 11 06.

2.5. CLAUSE RÉVOLUTOIRE

Une clause résolutoire sera insérée dans le compromis et l'acte authentique de vente, visant à garantir à la collectivité le respect de l'acte d'engagement formulé par le candidat retenu, sous peine de restitution de la chose vendue.

ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1. JUSTIFICATIFS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS DU CANDIDAT

Pour les personnes physiques :

- copie recto verso d'une pièce d'identité ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les personnes morales :

- extrait K-Bis ;
- copie recto verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure.

Les pièces justificatives personnelles demandées servent uniquement à l'étude des candidatures. Elles seront détruites, à l'issue de la signature de l'acte authentique.

3.2. PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats qui auront à présenter leurs offres sous pli cacheté le feront de la manière suivante :

- Le pli cacheté portera les références de la vente :
 - Intitulé de la vente : « VENTE GARAGES SCIERIE - NE PAS OUVRIR » ;
 - Le nom du candidat, personne physique ou personne morale.
- L'intérieur du pli cacheté contiendra :
 - Les pièces justificatives portées à l'article 3.1. ;
 - La proposition d'achat à formuler sur l'imprimé en annexe au présent règlement de la vente ou sur papier libre.

La proposition devra être exprimée en toutes lettres et en euros, être ferme et définitive, sans réserve et sans demande de garantie, dûment complétée et signée par le candidat.

3.3. REMISE DES OFFRES

Les plis contenant les offres des candidats pourront être remis au plus tard le **15/11/2024 à 18h00**, date à laquelle tout dépôt ultérieur sera refusé. Ils ne seront examinés qu'après la clôture des dépôts.

Les plis pourront être :

- **remis en main propre contre récépissé**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, à l'adresse ci-après :

Mairie de Carmaux
Place de la Libération,
81400 Carmaux

- soit envoyés, obligatoirement **par courrier, le cachet de la poste faisant foi** à l'adresse indiquée ci-dessus.

ARTICLE 4 – SÉLECTION DE L'OFFRE

4.1. CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des offres se fait sur la base des critères suivants :

- Le **prix d'achat**, pondéré à **60 %** de la note attribuée ;
- Le **nombre de stationnements couverts et non couverts** envisagé pondéré à **40 %** de la note attribuée.

La commune retiendra l'offre la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres.

En cas d'égalité d'offre, le candidat retenu sera celui ayant transmis la proposition en premier (cachet de la poste ou, en cas de remise en mairie, récépissé de dépôt faisant foi).

4.2. ATTRIBUTION DE LA VENTE

Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur offre par lettre simple. La mairie communiquera le rang de classement à chaque candidat.

Les offres engagent les candidats pour un délai de **6 mois à compter de la date de cloture des dépôts**. Un compromis de vente sera signé avec le candidat devant notaire, sous réserve de la décision favorable du Conseil municipal.

Dans le cas où des conditions suspensives du compromis de vente (obtention d'un prêt,...) seraient résolues et par conséquent que la signature de l'acte authentique de vente n'aurait pas lieu, le candidat arrivant en deuxième position sera retenu.

Tout candidat s'engage à n'élever, s'il devient attributaire, aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du bien vendu.

4.3. CLASSEMENT SANS SUITE

La commune se réserve le droit de rejeter une offre en cas de doute quant à sa crédibilité. Elle a la faculté d'interrompre le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation.

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information, prendre contact auprès de la Mairie de Carmaux, par téléphone au 05 63 80 22 50 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : gauthier.nouyers@carmaux.fr.

PROPOSITION DE PRIX VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Nom et Prénom / nom de la société :

Si société, représentée par (nom, prénom, qualité) :

Adresse :

Téléphone :

OFFRE Pour l'achat du bien situé 31 rue de la scierie 81400 Carmaux

Je formule l'offre suivante, laquelle m'engage auprès de la commune de Carmaux :

_____ euros toutes taxes comprises

(_____ € TTC) *hors frais de vente à la charge de l'acquéreur*

Pour un nombre de stationnement clots/couverts :

Et un nombre de stationnement non couverts :

J'ai bien pris note qu'une clause résolutoire sera intégrée dans l'acte authentique quant au respect du présent acte d'engagement.

Fait à _____, le _____.

Signature (si personne morale, signature + cachet de l'entreprise)


Rappel des justificatifs à annexer au présent acte :

Pour les personnes physiques :

- copie recto verso d'une pièce d'identité
- copie d'un justificatif de domicile de mois de 3 mois

Pour les personnes morales :

- extrait K-Bis
- copie recto verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure

Extrait cadastral : 060000BH0073		Carmaux (081060)		
	SMICA Immeuble Le Sèrial 10 Rue du Faubourg Lo Barri 12000 RODEZ Tél : 05 65 67 85 90	Echelle	Classe de précision	Date
		1 / 300	C	23/04/2024



Année de mise à jour : 2023

Décomposition DGI

Commune	Quartier	Section	Parcelle
081060	0	BH	73

Informations de la parcelle

Département	Tarn (81)
Commune	Carmaux (081060)
Surface cadastrale	911 m ²
Adresse	0031 RUE DE LA SCIERIE

Document n'ayant aucune valeur juridique